RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00123
Numéro SIREN : 818 240 368
Nom ou dénomination : ABINOV SAS

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001033

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
23 FEV. 2023
AMIENS
80 - 02

ABINOV
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 810 000 euros
Siège social : 25 rue de l'Eglise
MAILLY RAINEVAL (80110)
RCS Amiens 818 240 368

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
20 FEV. 2023
AMIENS
80 - 02

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 FEVRIER 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 15.10 euros, de la manière suivante :

Dotations aux réserves :
- Affectation au poste Réserve légale..... 0.75 € CR
- Affectation au poste Autres réserves..... 14.35 € CR
- Cumul du poste Autres réserves..... ..... 990.95 € CR

Il n'a été procédé à aucune distribution de dividende, il s'agit du sixième exercice.

Cette solution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
20 FEV. 2023
AMIENS
80 - 02

ABINOV
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 810 000 euros
Siège social : 25 rue de l'Eglise
MAILLY RAINEVAL (80110)
RCS Amiens 818 240 368

Certifié Conforme
par le Président

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
23 FEV. 2023
AMIENS
80 - 02

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 FEVRIER 2023

Le deux février
De l'an deux mil vingt-trois à dix-sept heures, les associés de la société ABINOV, Société par actions simplifiée, au capital de QUATRE MILLIONS HUIT CENT DIX MILLE EUROS (4 810 000 €), divisé en DEUX CENT QUARANTE MILLE CINQ CENTS ACTIONS (240 500) de VINGT EUROS (20 €) chacune, dont le siège est à MAILLY RAINEVAL (80110) – 25 rue de l'Eglise,

Se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le Président
La séance est ouverte sous la Présidence de Gilles BRULE, Président.

Le Président constate que sont présents :

- Gilles BRULE, propriétaire de CENT VINGT MILLE CENT CINQUANTE actions,
ci..... 120 150

- Patricia BRULE, propriétaire de CENT VINGT MILLE QUATRE-VINGT QUINZE actions,
ci..... 120 095

- Geoffrey BRULE, propriétaire de QUATRE-VINGT CINQ actions,
ci..... 85

- Jordan BRULE, propriétaire de QUATRE-VINGT CINQ actions,
ci..... 85

- Herman BRULE, propriétaire de QUATRE-VINGT CINQ actions,
ci..... 85

Total des actions présentes
DEUX CENT QUARANGE MILLE CINQ CENTS actions, ci..... 240 500

Gilles BRULE préside la séance en sa qualité de Président de la société ABINOV, et constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à l'unanimité des associés de la Société.

Patricia BRULE est désignée comme secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés
- le rapport du Président
- le rapport spécial du Président

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus au Président
- Affectation du résultat
- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions
- Ratification de la rémunération du Président
- Fixation de la rémunération du Président
- Pouvoirs en vue des formalités
- Questions diverses

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.
Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les associés.
Le Président constate que la production augmente de 9.75 % mais qu'elle demeure encore faible. Cette situation semble s'expliquer par le fait que le Dirigeant passe beaucoup de temps à l'étude du fonctionnement du moteur. Cette production est en partie compenser par la valorisation de ces travaux effectués par l'entreprise pour elle-même.
La réalisation de ce brevet se heurte à des problèmes techniques et demeure dans une incertitude.
Cette production procure une marge brute en baisse puisque de 64.89 % on passe à 51.05 % soit une baisse de + 13 points. Cette diminution est compensée par une baisse de charges notamment dans les honoraires de l'avocat liés à l'étude du brevet. A titre d'information, nous avons sollicité le statut JEI.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, nous passons aux résolutions.

PREMIERE RESOLUTION
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
L'assemblée générale constate qu'il n'existe pas de dépenses non déductibles fiscalement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 15.10 euros, de la manière suivante :
Dotations aux réserves :

- Affectation au poste Réserve légale.....	0.75 € CR
- Affectation au poste Autres réserves.....	14.35 € CR
- Cumul du poste Autres réserves.....	990.95 € CR

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des exercices antérieurs, il s'agit du cinquième exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération du Président, Gilles BRULE sur la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 pour un montant de 11 388.63 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
L'assemblée générale décide de maintenir une rémunération mensuelle brute à effet du 1er octobre 2021, pour un montant de 958.24 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Gilles BRULE **Patricia BRULE** **Geoffrey BRULE**

Jordan BRULE **Herman BRULE**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
20 FEV. 2023
AMIENS
80 - 02

Certifié Conforme par le Président

ABINOV
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 810 000.00 euros
Siège social : 25 rue de l'Eglise
MAILLY RAINEVAL (80110)
RCS Amiens 818 240 368

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
23 FEV. 2023
AMIENS
80 - 02

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Messieurs les associés,
Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les articles 25 et 26 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Il s'agit du sixième exercice. Le Président constate que la production augmente de 9.75 % mais qu'elle demeure encore faible. Cette situation semble s'expliquer par le fait que le Dirigeant passe beaucoup de temps à l'étude du fonctionnement du moteur. Cette production est en partie compenser par la valorisation de ces travaux effectués par l'entreprise pour elle-même.
La réalisation de ce brevet se heurte à des problèmes techniques et demeure dans une incertitude.
Cette production procure une marge brute en baisse puisque de 64.89 % on passe à 51.05 % soit une baisse de + 13 points. Cette diminution est compensée par une baisse de charges notamment dans les honoraires de l'avocat liés à l'étude du brevet. A titre d'information, nous avons sollicité le statut JEI.
La structure financière reste fragile, le prêt COVID à rembourser reste à hauteur de 7 194.10 euros.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXECICE

Pour le moment nous passons du temps concernant le développement du moteur. Cette recherche se ~~fait au détriment de la production. La société a du mal à renforcé ses capitaux propres.~~

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous tentons de développer un moteur. Pour le moment, nous butons sur des problèmes techniques et, son fonctionnement demeure incertain pour le moment.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Néant.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société ne contrôle aucune société au sens de l'article L 233-3 du code de commerce.

PRISES DE PARTICIPATIONS (HORS CONTROLE)

Néant.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Néant.

ACTIONNARIAT SALARIE

Aucune opération de souscription d'action réservée au personnel.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Nous précisons que l'exercice concerne la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 soit 12 mois d'activité :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 74 755 €uros contre 68 111 €uros soit + 9.75 %

- le total des produits d'exploitation s'élève à 98 505 €uros contre 93 144 €uros soit + 5 360 €uros, soit + 5.76 %

- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 106 389 €uros contre 95 080 €uros, soit + 11 309 €uros, soit + 11.89 %

Le résultat d'exploitation ressort à – 7 884 €uros contre -1 937 €uros, soit – 5 947 €uros, soit – 307.09 %

Le montant des rémunérations s'élève à 25 493 €uros contre 23 862 en n-1, soit une variation de + 1 635 €uros, soit + 6.84 %

Le montant des charges sociales s'élève à 7 251 €uros contre 6 677 €uros, soit + 573 €uros, soit + 8.60 % d'augmentation

L'effectif salarié moyen s'élève à 2 avec le mandataire contre 2.

Il est précisé que la société n'a pas eu recours à des dépenses de travail intérimaire.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 15.10 €uros contre un bénéfice de 913.22 €uros en n-1

Au 30 septembre 2022, le total du bilan de la société s'élevait à 4 877 587 €uros contre 4 850 798 €uros soit une variation de + 26 739 euros soit + 0.55 %.

COMPTES CONSOLIDES

Néant.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos de 30 septembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ces comptes continuent d'être établis dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15.10 euros, de la manière suivante :

Dotations aux réserves :

- Affectation au poste Réserve légale.....	0.75 € CR
- Affectation au poste Autres réserves.....	14.35 € CR
- Cumul du poste Autres réserves.....	990.95 € CR

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices antérieurs puisqu'il s'agit du sixième exercice social.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l'exercice écoulé, les éventuelles conventions intervenues entre la société et son Président seront mentionnées sur le registre des délibérations.

REMUNERATION

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération du Président, Gilles BRULE sur la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 pour un montant de 11 388.63 €.

Nous vous proposons de confirmer la rémunération pour le Président à effet le 1er octobre 2022 pour 958.24 euros brut par mois.

EVENEMENT

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

*** Exercice du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022**

Total fournisseurs : 20 632 euros.

↳ Solde des dettes fournisseurs à 30 jours : 20 632 euros

QUESTIONS DIVERSES

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner tout éclaircissement que vous pourriez souhaiter.

Fait à Mailly Raineval
Le

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2022

Certifié Conforme par le Président

Désignation de l'entreprise SAS ABINOV — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 25 RUE DE L EGLISE 80110 MAILLY RAINEVAL

SIREN 818240368

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 20 FEV. 2023 AMIENS 80 - 02

ACTIF

Exercice N clos le 31/09/2022

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	4 844 001	016 5 829	4 838 171
	Immobilisations corporelles *		028	4 261	030 3 238	1 022
	Immobilisations financières * (1)		040	100	042	100
		Total I (5)	044	4 848 361	048 9 068	4 839 294
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	16 859	052	16 859
	STOCKS Marchandises *		060		062 4 226	(4 226)
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 692	070	2 692
		Autres* (3)	072	7 238	074	7 238
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	15 381	086	15 381
	Charges constatées d'avance*		092	299	094	299
		Total II	096	42 470	098 4 226	38 244
		Total général (I + II)	110	4 890 832	112 13 294	4 877 538

PASSIF

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 23 FEV. 2023 AMIENS

			Exercice N 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	4 810 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	51
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	977
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	15
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	4 811 043
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	7 194
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	7 638
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	20 632
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 24 630)	172	31 030
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	66 495
	Total général (I + II + III)	180	4 877 538

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195 5 200
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 14 345
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABINOV — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 4 805 383	412 600	414	416 4 805 983	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 682	442	444	446 682	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 1 400	462	464	466 1 400	
	Autres immobilisations corporelles	470 26 451	472 13 745	474	476 40 197	
Immobilisations financières		480 100	482	484	486 100	
TOTAL		490 4 834 016	492 14 345	494	496 4 848 361	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500 5 383	502 446	504	506 5 829
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 682	532 18	534	536 700
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 1 400	552	554	556 1 400
	Autres immobilisations corporelles	560 612	562 526	564	566 1 138
TOTAL		570 8 077	572 991	574	576 9 067

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% ⑦	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABINOV

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	5 418	642	4 226	644		646	4 226
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	5 418	682	4 226	684		686	4 226

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	392
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI) 982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	392
Déficits de l'exercice	860	2 551
Total des déficits restant à reporter	870	2 943

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 319
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 487
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABINOV — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01102021 et clos le : 30092022 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024 du 160	au	
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

© Sage

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 30 09 2022 SIREN 818 240 368

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABINOV

ADRESSE (voie) 25 RUE DE L EGLISE

CODE POSTAL 80110 VILLE MAILLY RAINEVAL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	**901**		**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**902**	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	**903**	5	**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**904**	240500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BRULE | Prénom(s) GILLES | Nom marital | % de détention 49,96 | Nb de parts ou actions 120150 | Naissance : Date 12021964 | N° Département 59 | Commune GRAVELINES | Pays | Adresse : N° 25 | Voie RUE DE L EGLISE | Code Postal 80110 | Commune MAILLY RAINEVAL | Pays

Titre (2) MME | Nom patronymique BEDRINE | Prénom(s) PATRICIA | Nom marital BRULE | % de détention 49,94 | Nb de parts ou actions 120095 | Naissance : Date 16041966 | N° Département 62 | Commune CALAIS | Pays | Adresse : N° 25 | Voie RUE DE L EGLISE | Code Postal 80110 | Commune MAILLY RAYNEVAL | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Extension 2

N° 2033-F-SD

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise SAS ABINOV

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BRULE | Prénom(s) JORDAN
Nom marital | % de détention 0,04 | Nb de parts ou actions 85
Naissance : Date 22101993 | N° Département 08 | Commune REVIN | Pays
Adresse : N° 25 | Voie RUE DE L EGLISE
Code Postal 80110 | Commune MAILLY RAYNEVAL | Pays

Titre (2) M | Nom patronymique BRULE | Prénom(s) GEOFFREY
Nom marital | % de détention 0,04 | Nb de parts ou actions 85
Naissance : Date 26121995 | N° Département 08 | Commune REVIN | Pays
Adresse : N° 25 | Voie RUE DE L EGLISE
Code Postal 80110 | Commune MAILLY RAINEVAL | Pays

Titre (2) M | Nom patronymique BRULE | Prénom(s) HERMAN
Nom marital | % de détention 0,04 | Nb de parts ou actions 85
Naissance : Date 28081987 | N° Département 62 | Commune CALAIS | Pays
Adresse : N° | Voie G/GENESIS B/NUEVA JERSALEN UV77 MC
Code Postal 36000 | Commune SANTA CRUZ DE LA SIERRA BOLIVIE | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

© Sage

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 30 09 2022

SIREN 818 240 368

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABINOV

ADRESSE (voie) 25 RUE DE L EGLISE

CODE POSTAL 80110 VILLE MAILLY RAINEVAL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Certifié Conforme
par le Président

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
20 FEV. 2023
AMIENS
80 - 02

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
23 FEV. 2023
AMIENS
80 - 02

Annexe

© Sage

Règles et méthodes comptables
(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de commerce)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
23 FEV. 2023
AMIENS
80 - 02

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/09/2022.

Aucun fait caractéristique dans l'exercice, et aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'a été relevé.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations acquises ont été amorties sur la valeur d'achat totale.
Les valeurs résiduelles seraient négligeables en fin d'utilisation.

Les taux d'amortissement retenus ont été calculés selon la durée d'utilisation normale des biens dans l'entreprise.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Logiciel	1 an
- Matériel et outillage	3 à 5 ans
- Matériel et outillage occasion	1 à 3 ans
- Matériel de transport (neuf et occasion)	1 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans

Créances
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	5 383		600
Autres immobilisations incorporelles	4 824 689		13 329
TOTAL immobilisations incorporelles :	**4 830 072**		**13 929**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	682		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	1 400		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 583		417
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	180		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**3 844**		**417**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	100		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	**100**		
TOTAL GÉNÉRAL	4 834 016		14 345

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			5 983	
Autres immobilisations incorporelles			4 838 018	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**4 844 001**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			682	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			1 400	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			2 000	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			180	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			**4 261**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			100	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			**100**	
TOTAL GÉNÉRAL			4 848 361	

© Sage

Amortissements

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	5 383	446		5 829
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**5 383**	**446**		**5 829**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	682			682
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	1 400			1 400
Mat. de bureau, informatique et mobil.	451	526		977
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**2 532**	**526**		**3 059**
TOTAL GÉNÉRAL	**7 915**	**973**		**8 888**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

© Sage

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Dotations**	**Reprises**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		
TOTAL GÉNÉRAL		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	**Montant net début exercice**	**Augmentations**	**Dotations de l'exercice aux amortissements**	**Montant net fin exercice**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	5 418	4 226		4 226
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**5 418**	**4 226**		**4 226**
TOTAL GÉNÉRAL	**5 418**	**4 226**		**4 226**

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 692	2 692	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	3 872	3 872	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	3 366	3 366	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	**9 931**	**9 931**	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	299	299	
TOTAL GÉNÉRAL	**10 230**	**10 230**	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	7 194		7 194	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	20 632	20 632		
Personnel et comptes rattachés	4 118	4 118		
Sécurité sociale et autres organismes	1 658	1 658		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	241	241		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	382	382		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	24 630	24 630		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	**58 856**	**51 662**	**7 194**	

© Sage

Charges à Payer

SAS ABINOV

...de du	01/10/21	au 30/09/22
...tion du	06/02/23	
Devise d'édition	EURO	

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 856
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	2 856

© Sage

Produits à Recevoir

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	

© Sage

Charges et Produits Constatés d'Avance

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	299	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	299	

© Sage

Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant	Taux d'amortissem.
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

© Sage

RUBRIQUES	Terr...	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				
Amortissements :				
- cumuls exercices antérieurs				
- dotations de l'exercice				
TOTAL				
REDEVANCES PAYÉES :				
- cumuls exercices antérieurs				
- dotations de l'exercice				
TOTAL				
REDEV. RESTANT À PAYER :				
- à un an au plus				
- à plus d'un an et cinq ans au plus				
- à plus de cinq ans				
TOTAL				
VALEUR RÉSIDUELLE				
- à un an au plus				
- à plus d'un an et cinq ans au plus				
- à plus de cinq ans				
TOTAL				
Mont. pris en charge dans l'exercice				
Rappel : Redevance de crédit bail				

© Sage

Effectif Moyen

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL		

© Sage

Composition du Capital Social

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social début de l'exercice		
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice		

© Sage

Engagements Financiers

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	
TOTAL	

ENGAGEMENTS REÇUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	

© Sage

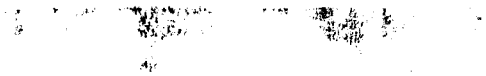
Liste des Filiales et Participations

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° resultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1 filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT°										
1. filiales non reprises en A:										
- françaises										
- etrangères										
2. participations non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										

© Sage



Frais d'Etablissement

SAS ABINOV

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 06/02/23
Devise d'édition EURO

ÉLÉMENTS	Valeurs nettes	Taux d'amortissem.
Frais de constitution	154	
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL	**154**	

© Sage